

Autorisation de
transport de Compte

Exercice 1954

app. 7.7.54

Le Conseil Municipal donne l'autorisation de transporter pour régularisation.

- 1^o) la somme de 82,50 frs concernant une avance sur consommation électrique (portée par erreur au compte 634) au compte 27
- 2^o) la somme de Frs: 10.074 concernant une subvention sur emprunt pour adduction d'eau du compte 7367 au compte 105

En conséquence, le Conseil Municipal autorise:

- 1^o) l'ouverture d'un crédit de Frs: 82,50 au compte 27 avec une recette de la même somme à prévoir au compte 831.
- 2^o) l'ouverture d'un crédit de Frs 10.074 au compte 105 avec prévision de recette correspondante au compte 831.